

GUIDE DE LA PETITE ENFANCE



De la naissance à la maternelle



SOMMAIRE

Où se renseigner ?

Le Pôle Petite Enfance	5
L'Espace Famille	5
Le dispositif Point Conseil Petite Enfance	6
Le Relais Petite Enfance	7

I Les modes d'accueil

1) L'accueil individuel	9
L'assistant(e) maternel(le) salarié(e) du particulier employeur	9
L'auxiliaire parental(e) (garde à domicile)	10
Sites partenaires du particulier employeur	11
2) L'accueil collectif et familial	12
Les multi-accueils municipaux	12
Le multi-accueil familial municipal	13
Les multi-accueils privés	15
3) L'inscription	
Demande de place en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)	17
Suivi du dossier	18
Coût, aides et déductions fiscales	19-20

II Après la crèche

L'école maternelle	23
Le périscolaire - la pause méridienne	24
Mercredis et vacances scolaires	24
Renseignements et inscriptions	24-25

III Informations pratiques

Pour se retrouver et échanger	27
Pour les loisirs et la culture	28
Coordonnées utiles	29
Charte nationale d'accueil du jeune enfant	30





Où se renseigner ?

OÙ SE RENSEIGNER ?



HERBLAY
sur-Seine
<https://herblaysurseine.fr>



Le Service Petite Enfance
01 30 40 47 50
petite-enfance@herblay.fr



L' Espace Famille
01 30 40 47 10
espacefamille@herblay.fr



Le site de la CAF
<https://monenfant.fr>



Dispositif PCPE (Point Conseil Petite Enfance)



Point Conseil Petite Enfance
Toutes les informations utiles à l'arrivée d'un enfant

Cette action est un accompagnement proposé pour les futurs et les jeunes parents. Ce temps est animé par plusieurs partenaires : CAF, CPAM, PMI, la ville.

L'objectif est de présenter l'ensemble des démarches concernant leurs droits, les modes d'accueil sur le territoire et les orienter vers les acteurs clés.

En complément : 1000-premiers-jours.fr

La plateforme et son application visent à répondre aux questions que se posent les jeunes parents, de la grossesse à l'entrée dans la deuxième année de l'enfant.




Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit, financé par la commune, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales, qui permet à chaque famille de se renseigner sur l'ensemble des modes d'accueil de la commune d'Herblay-sur-Seine. Il informe et accompagne les futurs parents employeurs et les professionnel(le)s de l'accueil à domicile (assistant(e)s maternel(le)s et auxiliaires parental(e)s) sur leurs droits et obligations.

Il propose également un cadre d'échange et d'écoute sur leurs pratiques professionnelles. Il organise des temps de rencontre et d'activités à destination des enfants accueillis.

La liste des professionnel(le)s est disponible auprès du RPE ou de la PMI. Le RPE met également à jour une liste des disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s référencé(e)s par quartier sur le portail famille : <https://herblaysurseine.fr>

Le public est reçu sur rendez-vous en contactant le **01 30 40 47 52** ou par mail sur amstramram@herblay.fr



Les modes d'accueil

LES MODES D'ACCUEIL

ACCUEIL INDIVIDUEL

L'assistant(e) maternel(le) salarié(e) du particulier employeur

Un(e) assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui accueille principalement des enfants de 0 à 6 ans à son domicile ou en « maison d'assistant(e)s maternel(le)s » (MAM). Cette personne a reçu une formation (120h obligatoires) et un agrément du Conseil Départemental justifiant de ses capacités pour exercer ce métier dans un lieu offrant des conditions d'accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants. Le Conseil Départemental assure le suivi et le contrôle de son activité par l'intermédiaire de la PMI.

Il est recommandé que les assistant(e)s maternel(le)s approfondissent leurs connaissances en participant à des formations de manière régulière (avec accord du futur employeur) sur des thèmes en relation avec leurs pratiques professionnelles.

Au quotidien, l'assistant(e) maternel(le) assure l'accueil, l'éveil, le développement, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il (elle) peut participer avec les enfants aux animations et ateliers d'éveil proposés par le Relais Petite Enfance (RPE).

Pour l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le), le parent devient employeur avec les responsabilités qui lui sont propres. Une participation financière proposée par la CAF peut être attribuée sous certaines conditions pour financer les frais de « garde ». Les frais engendrés et versés par les parents pour l'accueil de l'enfant sont déductibles des impôts sous certaines conditions. (voir « Coût et Déduction fiscale »).

L'auxiliaire parental(e) (garde à domicile)

L'auxiliaire parental(e) a en charge un ou plusieurs enfants au domicile de leurs parents qu'ils soient présents ou absents. Elle (ou il) est chargé(e) d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants dans le respect des consignes qui lui sont données. Aucun diplôme n'est requis.

Deux possibilités pour la famille : soit embaucher elle-même une personne, soit faire appel à des associations/entreprises qui permettent cette prestation. Ce mode de garde offre la possibilité de partager le coût et l'accueil de plusieurs enfants au même domicile.

Deux familles peuvent avoir un(e) seul(e) et même auxiliaire parental(e) pour s'occuper de leurs enfants respectifs.

Des aides financières peuvent être allouées par la CAF.

Annuaire des organismes de services à la personne : monenfant.fr



Sites partenaires du particulier employeur

Le recrutement et les formalités liées au statut d'employeur sont assurés par les parents et sont facilités par des dispositifs mis en place sur les sites internet suivants :

Caf.fr



Pajemploi.urssaf.fr

BIENVENUE SUR
LE SERVICE PAJEMPLOI



Monenfant.fr



ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL

Les multi-accueils collectifs municipaux

Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) collectifs (régulier ou occasionnel) gérés par la Ville, reçoivent à temps plein ou à temps partiel des enfants à partir de 10 semaines ou 1 an selon les structures jusqu'à leur 4 ans, ainsi que des enfants en situation de handicap jusqu'à leur sixième anniversaire. Ils sont ouverts de 7h30 à 19h.

Les espaces sont aménagés pour favoriser le bien-être et l'éveil des enfants dans le respect des normes d'encadrement et de sécurité.

Les équipes agissent en suivant un projet d'établissement et proposent chaque année de nouvelles thématiques ponctuelles en adéquation avec les observations des enfants accueillis.

Les repas sont élaborés par la diététicienne, validés en commission des menus et préparés par la société prestataire.

Une équipe de professionnel(le)s accompagne les enfants : infirmières, puéricultrices, éducateurs(trices) de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, agents titulaires du CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance et agents techniques (cuisine, lingerie, entretien des locaux).



Le multi-accueil familial municipal

L'établissement d'accueil familial accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans. Il est ouvert de 7h à 19h. L'équipe est composée d'assistantes maternelles, d'éducatrices de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et d'une infirmière.

Les familles bénéficient d'un accueil dans un cadre familial tout en ayant une équipe de direction ainsi qu'un soutien éducatif et pédagogique. Les enfants sont accueillis au sein du domicile de l'assistante maternelle avec 1 à 2 autres enfants. Une à deux matinées par semaine, des temps collectifs sont organisés.

Des visites à domicile ont lieu tout au long de l'année pour s'assurer des conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants.

Les repas sont préparés par les assistantes maternelles en fonction du PNNS (Programme National de Nutrition Santé).

A la différence du mode d'accueil individuel, les parents ne sont pas considérés comme les employeurs de la professionnelle.

Un contrat est conclu entre la municipalité et le parent. Aucune relation financière ne s'opère entre l'assistante maternelle et le parent.



Chaque structure, collective ou familiale, bénéficie de l'intervention d'un psychologue pour des temps d'observation auprès des enfants et des temps de réflexion sur les pratiques avec les différentes équipes. Des rendez-vous avec les parents peuvent être pris à la demande.

Les établissements sont ouverts du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Des fermetures sont possibles suivant les structures : trois à quatre semaines pendant la période estivale et une semaine en fin d'année civile.

Une fermeture exceptionnelle est positionnée une fois par an pour permettre la réalisation d'une journée pédagogique pour l'ensemble des équipes de la Petite Enfance.

Multi-Accueil	Places	Horaires	Quartier
L'Arc en Ciel*	55	7h30-19h	Centre-Ville
La Coccinelle**	16	7h30-19h	Butte de la Tuile
123 Soleil**	35	7h30-19h	Les Chênes
L'Attrape-rêves***	52	7h-19h	Ensemble de la ville

*structure collective accueillant à partir de 10 semaines

**structures collectives accueillant à partir d'1 an

***structure familiale

Retrouvez le règlement de fonctionnement des crèches de la ville sur le portail famille : <https://herblaysurseine.fr>

Les multi-accueils collectifs privés

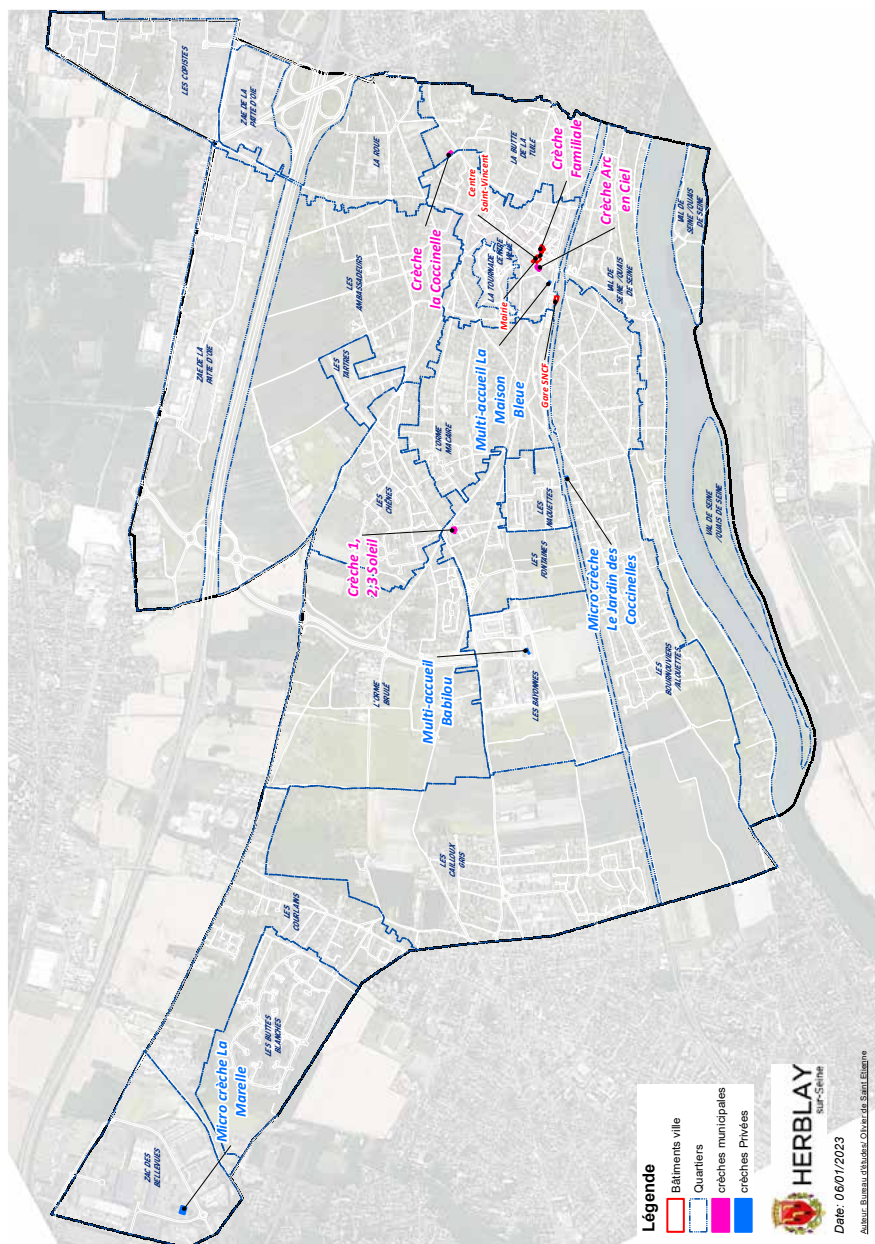
Ces établissements doivent obtenir une autorisation de fonctionnement délivrée par le Président du Conseil Départemental pour pouvoir recevoir des enfants. Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants. Ils y sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire.

Certains professionnels (psychologues, psychomotriciens, intervenants culturels) peuvent intervenir sur des temps réduits.

Multi-Accueil	Places	Horaires	Quartier
Babilou	37	8h-19h	Les Bayonnes
Le jardin des Coccinelles	11	7h30-19h	Courlains/Buttes Blanches
Maison bleue : Aubépine	29	7h30-19h	Gare
La Marelle	14	8h-18h30	Bournouviens



Plan de localisation des structures municipales et privées



L'INSCRIPTION

La demande de place en EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant)

Une demande de place en établissement d'accueil du jeune enfant est une étape obligatoire.

Quand et comment faire une démarche de demande de place en multi-accueil ?

Pour les établissements municipaux :

La demande s'effectue à partir du 5^e mois de grossesse révolu et jusqu'au 31/03 pour une éventuelle entrée en septembre selon les modalités suivantes :

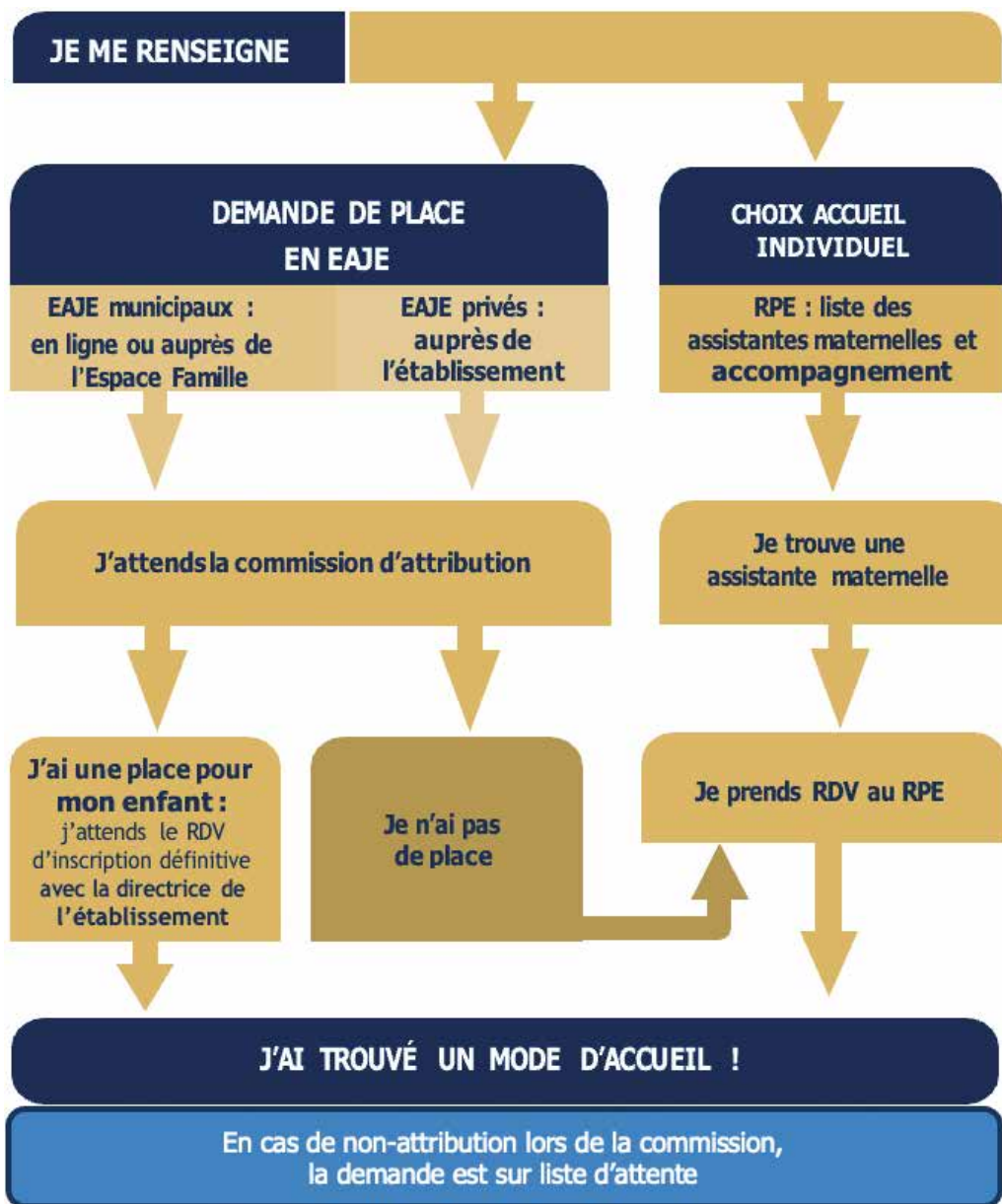
- 1• En ligne via l'Espace Citoyen ou à l'Espace Famille situé au centre St Vincent : 40 rue du général de Gaulle pour retirer le formulaire version papier.
- 2• Le formulaire dûment rempli doit être renvoyé à petite-enfance@herblay.fr ou par courrier au Pôle Petite Enfance au 43 rue du Général de Gaulle ou déposé à l'Espace Famille (40 rue du Général de Gaulle).
- 3• Une commission d'attribution des places a lieu au printemps de chaque année.

Pour les établissements privés :

Les demandes s'effectuent directement auprès des responsables de ces établissements ou sur plate-forme. Se renseigner auprès des structures concernées.

Retrouvez la demande de place en multi-accueil sur le portail famille : <https://herblaysurseine.fr>

Suivi du dossier



Les aides de la CAF

CMG : prestation de la CAF « Complément du libre choix du Mode de garde » versé pour l'accueil individuel ou la garde à domicile. Trois tranches d'aide en fonction des revenus de la famille. Démarche à réaliser auprès de la CAF.

PSU : Prestation de Service Unique versée directement à l'établissement. La famille règle uniquement la participation familiale selon un barème établi par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

Plus de renseignements sur monenfant.fr

Déduction fiscale

Crédit d'impôt jusqu'à 6 ans de l'enfant dans la limite des plafonds décidés par l'administration fiscale.

Coût

Accueil individuel

(Assistant(e) maternel(le) salarié(e) du particulier employeur)
Tarif minimum conventionnel à respecter basé sur le SMIC horaire.

Auxiliaire parental(e) (garde à domicile)

(Employé directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire de service)
Tarif horaire basé sur le SMIC horaire en vigueur.

Structures municipales

La ville d'Herblay-sur-Seine applique le barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. La participation des familles est fixée par le barème obligatoire CNAF, selon un taux d'effort. Elle est calculée en fonction des ressources et la composition de la famille. Le taux d'effort s'applique avec un plancher de ressources. Il n'est pas appliqué de plafond. Cette participation comprend les couches, les laits et les repas. Le coût est fixé en fonction du contrat d'accueil qui prévoit le rythme et la durée de fréquentation dans l'établissement.

Structures privées

Se renseigner auprès des établissements pour les tarifs.
Possibilité pour l'entreprise de participer aux frais de garde. Vous pouvez vous rapprocher de vos employeurs. Certaines ont signé des partenariats pour faciliter les accueils.



Après la crèche

APRÈS LA CRÈCHE

L'école maternelle

À partir de quel âge, l'enfant peut-il aller à l'école ?

À partir de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours, l'école maternelle est gratuite et obligatoire pour chaque enfant.

À Herblay-sur-Seine, il y a 8 écoles maternelles publiques sectorisées et une école privée.

Quand s'inscrire à l'école maternelle ?

Pour les écoles publiques, la période d'inscription se fait entre décembre et janvier pour une entrée en septembre. Nous vous invitons à surveiller les informations sur les campagnes d'inscription sur le site internet de la ville d'Herblay-sur-Seine.

Après validation du dossier, un rendez-vous devra être pris auprès du responsable de l'école de votre enfant.

Pour l'école privée, il faut se renseigner directement à l'accueil de cet établissement pour une préinscription.

Plan de localisation des écoles

<https://herblaysurseine.fr>

Le périscolaire

Le temps périscolaire est un temps d'accueil avant et/ou après l'école. Votre enfant sera accueilli par des animateurs qui lui proposeront des activités variées et adaptées à son âge. Les arrivées et départs du périscolaire sont échelonnés.

Les créneaux d'accueil sont de 7h15 à 8h20 et 16h30 à 18h pour les enfants de maternelle. Un accueil de 18h à 19h est également proposé aux familles.

La pause méridienne

La commune encadre les enfants sur le temps scolaire pendant la pause méridienne entre 11h30 et 13h20.

Ce moment de restauration est également un temps de convivialité où des activités peuvent être proposées aux enfants. En petite section, les enfants sont accompagnés au dortoir afin de bénéficier d'un temps de repos l'après-midi.

Mercredis et vacances scolaires

5 Centres de loisirs (ALSH Accueil de Loisirs sans Hébergement) sont répartis sur la ville : Bois des Fontaines, Les Lilas, Jean Louis Etienne, les Acacias, les Chênes (que les mercredis). Ils sont ouverts de 7h15 à 19h (arrivée au plus tard à 9h et départ possible à partir de 17h).

Quand s'inscrire ?

L'ensemble de ces temps se font sur inscription et réservation au préalable. Pour plus de précisions sur les modalités, nous vous invitons à consulter le Portail Famille ou le site internet de la Ville d'Herblay-sur-Seine. La campagne d'inscription pour l'entrée en maternelle se déroule généralement de décembre à fin janvier.

L'entrée en petite section se fait pour les enfants ayant 3 ans révolus dans l'année de leur scolarisation.

Pour plus de renseignements, contacter l'Espace Famille.



Coordonnées du service :

Renseignements et inscriptions

Espace Famille :

40 rue du Général de Gaulle

01 30 40 47 10

espacefamille@herblay.fr



Informations pratiques

POUR SE RETROUVER ET ÉCHANGER

Le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale. Il joue également un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants avec notamment les renouvellements et suivis des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. Il participe également au dépistage des troubles de la vue, de l'audition et du langage dans les écoles maternelles. Enfin, il organise des actions de prévention et de protection des mineurs en danger.

Consultations :

2 avenue Philippe Seguin 95220 Herblay-sur-Seine
01 34 33 53 80



Entre parenth'aise

Un lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP labellisé et cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales) est un lieu de partage, pour un moment agréable et ludique entre enfants, parents et accompagnants professionnels. Il favorise aussi les rencontres et les échanges entre familles. Les futurs parents ont la possibilité de participer aux séances. Au cours de ces rencontres, des accueillants professionnels de la petite enfance sont disponibles pour observer, écouter, accompagner le lien parents-enfants et faciliter l'accès à la socialisation dans un cadre adapté. **L'accueil est libre, anonyme et gratuit.**

Pour tous renseignements, contacter le Pôle Petite Enfance
au 01 30 40 47 50

L'ÉCHAPPÉE **Ludo-médiathèque**

D'une superficie totale de 2 200 m², la Ludo-médiathèque est accessible pour tous les âges, du bébé au sénior. Elle est entourée d'un parc arboré de 3 000 m² dont chacun peut profiter toute l'année. Les tout-petits sont accueillis dans les espaces de libre jeu et de lecture, avec des livres et du matériel sélectionnés pour leur qualité et leur diversité, et changés régulièrement. Des collections pour tous les goûts sont en accès libre : pour les plus jeunes, des jouets et des albums ; pour leurs accompagnants, des collections sur la parentalité et l'apprentissage.

Les ludo-médiathécaires mettront en place des temps d'accueil spécifiques avec les différentes structures (crèches, assistantes maternelles, établissements scolaires). Une programmation culturelle et ludique variée proposera aussi des rendez-vous aux plus jeunes.

Esplanade des Frères Lumières
01 30 40 48 37

LES LOISIRS et LA CULTURE

Les grands bains du Parisis valparisis.fr

Les associations sportives <https://herblaysurSeine.fr>

Le conservatoire de musique <https://herblaysurSeine.fr>

Les programmations culturelles :

Espace André Malraux et Théâtre Roger Barat <https://herblaysurSeine.fr>

Lieux de promenades <https://herblaysurSeine.fr>

La ferme pédagogique AJIR

79 Imp. Lambert Dumesnil, 95220 Herblay-sur-Seine
Téléphone 01 39 31 70 55

COORDONNÉES UTILES

Hôtel de ville
43 rue du Général de Gaulle
95 220 Herblay-sur-Seine
01 30 40 47 00
<https://herblaysurSeine.fr/>

Pôle Petite Enfance
40 rue du Général de Gaulle
01 30 40 47 50
petite-enfance@herblay.fr

Relais Petite Enfance
40 rue du Général de Gaulle
01 30 40 47 52
amstramram@herblay.fr

Espace Famille
40 rue du Général de Gaulle
01 30 40 47 10
espacefamille@herblay.fr

Protection Maternelle et Infantile
Consultations
2 avenue Philippe Seguin
01 34 33 53 80

Protection Maternelle et Infantile
Territoire
6 rue Romy Schneider
01 34 33 53 15

Caisse d'Allocations Familiales
13 Bd de l'Oise, 95000 Cergy
Téléphone : 32 30

CPAM du Val d'Oise
2 Rue de la Poste Prolongée
95100 Argenteuil
Téléphone : 36 46

SAMU
N° unique 15

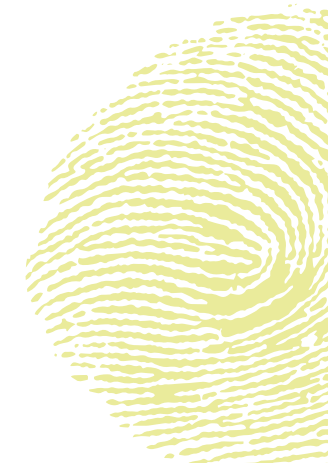
Pompiers
N° unique 18

Centre Hospitalier Argenteuil
69 Rue du Lieutenant Colonel Prudhon
95107 Argenteuil
Urgences : Ouvert 24h/24
Téléphone : 01 34 23 24 25

Centre Anti-Poison
Hôpital Fernand Widal
200 rue du faubourg St-Denis
75475 Paris Cedex 10
Tel : 01 40 05 43 28
Fax : 01 40 05 41 93
01 40 05 48 48
cap.paris.lrb@aphp.fr

Allo Enfance Maltraitée
119

SOS Médecin
01 30 40 12 12



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.

7 **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9 Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



